Image not found or type unknown

Indemnités pour Licenciement abusif

Par **Lesopi**, le **07/03/2013** à **16:54**

Bonjour
Je vais être licenciée pour faute grave mais il s'agira d'un licenciement abusif. Je compte bien sûr les poursuivre aux prudhommes mais à quoi pourrai je prétendre ?
Merci d'avance

Par **P.M.**, le **07/03/2013** à **18:01**

Bonjour,
Je me demande comment vous pouvez être sûr d'un licenciement s'il n'est pas encore prononcé...
Si la faute grave est écartée mais la cause réelle et sérieuse retenue, vous pourriez prétendre à l'indemnité de préavis plus les congés payés pendant cette période ainsi qu'à l'indemnité de licenciement légale ou conventionnelle, si la cause réelle est écartée, vous pouvez en plus prétendre à la réparation du préjudice et si c'est après au moins 2 ans d'ancienneté dans une entreprise d'au moins 11 salariés, l'indemnité ne peut pas être inférieure à 6 mois de salaire...
S'il y a eu mise à pied conservatoire et que la faute grave est écartée, en plus, cette période devra vous être payée...

Par **Lesopi**, le **07/03/2013** à **18:35**

Merci de votre réponse. En fait je suis en mise à pied conservatoire depuis mardi jusqu'à l'entretien préalable. Pour faute grave à une date bien précise mais franchement il n'y a rien eu de spécial. Demain je rencontre l'inspection du travail et le délégué syndical qui va m'assister durant l'entretien préalable.
Merci beaucoup.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés